



**Conférence des Parties agissant comme réunion  
des Parties au Protocole de Kyoto**

**Dixième session**

Lima, 1<sup>er</sup>-12 décembre 2014

Point 17 a) de l'ordre du jour

**Conclusion des travaux de la session**

**Adoption du rapport de la dixième session de la Conférence des Parties  
agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto**

**Projet de rapport de la Conférence des Parties agissant  
comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto  
sur sa dixième session**

Rapporteur: M<sup>me</sup> Marina Shvangiradze (Géorgie)

**Première partie: Délibérations**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Ouverture de la session (Point 1 de l'ordre du jour) .....		
II. Questions d'organisation (Point 2 de l'ordre du jour) .....		
A. Adoption of the agenda .....		
B. Élection au Bureau de membres de remplacement .....		
C. Organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires.....		
D. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs .....		
E. État de la ratification de l'amendement de Doha au Protocole de Kyoto .....		
III. Rapports des organes subsidiaires (Point 3 de l'ordre du jour) .....		
A. Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique .....		
B. Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre .....		

- IV. Questions relatives au mécanisme pour un développement propre  
(Point 4 de l'ordre du jour) .....
- V. Questions relatives à l'application conjointe  
(Point 5 de l'ordre du jour) .....
- VI. Rapport du Comité de contrôle du respect des dispositions  
(Point 6 de l'ordre du jour) .....
- VII. Fonds pour l'adaptation  
(Point 7 de l'ordre du jour) .....
  - A. Rapport du Conseil du Fonds pour l'adaptation .....
  - B. Deuxième examen du Fonds pour l'adaptation .....
- VIII. Rapport sur la table ronde ministérielle de haut niveau sur le renforcement  
du niveau d'ambition des engagements au titre du Protocole de Kyoto  
(Point 8 de l'ordre du jour) .....
- IX. Notification et examen des informations communiquées par les Parties  
visées à l'annexe I  
(Point 9 de l'ordre du jour) .....
  - A. Communications nationales.....
  - B. Date d'achèvement du processus d'examen par des experts  
visé à l'article 8 du Protocole de Kyoto pour la première  
période d'engagement .....
  - C. Rapport annuel de compilation et de comptabilisation pour les Parties  
visées à l'annexe B au titre du Protocole de Kyoto .....
- X. Clarification du libellé de la section G (art. 3, par. 7 *ter*) de l'amendement  
de Doha au Protocole de Kyoto, en particulier des informations à utiliser  
pour déterminer «le volume des émissions annuelles moyennes pour les trois  
premières années de la période d'engagement précédente»  
(Point 10 de l'ordre du jour) .....
- XI. Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto  
(Point 11 de l'ordre du jour) .....
- XII. Questions relatives aux:  
(Point 12 de l'ordre du jour) .....
  - A. Paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto .....
  - B. Paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto .....
- XIII. Autres questions renvoyées par les organes subsidiaires à la Conférence  
des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto  
(Point 13 de l'ordre du jour) .....
- XIV. Questions administratives, financières et institutionnelles  
(Point 14 de l'ordre du jour) .....
  - A. États financiers vérifiés de l'exercice biennal 2012-2013 .....
  - B. Exécution du budget de l'exercice biennal 2014-2015.....

- 
- XV. Réunion de haut niveau  
(Point 15 de l'ordre du jour) .....
- A. Déclarations des Parties.....
- B. Déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs.....
- XVI. Questions diverses  
(Point 16 de l'ordre du jour) .....
- XVII. Conclusion des travaux de la session  
(Point 17 de l'ordre du jour) .....
- A. Adoption du rapport de la dixième session de la Conférence des Parties  
agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto.....
- B. Clôture de la session.....

Annexes

(À compléter)

**Seconde partie: Mesures prises par la Conférence des Parties  
agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto  
à sa dixième session**

(À compléter)

## I. Ouverture de la session

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. La dixième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP), convoquée en application du paragraphe 6 de l'article 13 du Protocole de Kyoto, a été ouverte le 1<sup>er</sup> décembre 2014 sur le site de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques à Lima (Pérou) par le Ministre péruvien de l'environnement, M. Manuel Pulgar-Vidal, Président de la dixième session de la CMP<sup>1</sup>.

## II. Questions d'organisation

(Point 2 de l'ordre du jour)

### A. Adoption of the agenda

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

2. À sa 1<sup>re</sup> séance<sup>2</sup>, le 1<sup>er</sup> décembre, la CMP a examiné une note de la Secrétaire exécutive dans laquelle figurait l'ordre du jour provisoire annoté (FCCC/KP/CMP/2014/1), établi en accord avec le Président de la neuvième session de la CMP après consultation du Bureau de la CMP.

3. Le Président de la dixième session de la CMP a proposé d'adopter l'ordre du jour provisoire avec une modification apportée au point 12 de sorte qu'il comporte deux points subsidiaires distincts.

4. Sur proposition du Président, la CMP a adopté l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation:
  - a) Adoption de l'ordre du jour;
  - b) Élection au Bureau de membres de remplacement;
  - c) Organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires;
  - d) Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs;
  - e) État de la ratification de l'amendement de Doha au Protocole de Kyoto.
3. Rapports des organes subsidiaires:
  - a) Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique;
  - b) Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre.
4. Questions relatives au mécanisme pour un développement propre.

---

<sup>1</sup> La dixième session de la CMP s'est tenue parallèlement à la vingtième session de la Conférence des Parties, dont les délibérations font l'objet d'un rapport distinct. Les déclarations et l'allocation de bienvenue prononcées à l'ouverture de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques à Lima sont évoquées dans le rapport de la Conférence des Parties. Les délibérations des séances communes de la Conférence des Parties et de la CMP tenues dans le cadre des sessions sont consignées dans les deux rapports.

<sup>2</sup> Les séances de la CMP mentionnées dans le présent rapport sont des séances plénières.

5. Questions relatives à l'application conjointe.
6. Rapport du Comité de contrôle du respect des dispositions.
7. Fonds pour l'adaptation:
  - a) Rapport du Conseil du Fonds pour l'adaptation;
  - b) Deuxième examen du Fonds pour l'adaptation.
8. Rapport sur la table ronde ministérielle de haut niveau sur le renforcement du niveau d'ambition des engagements au titre du Protocole de Kyoto.
9. Notification et examen des informations communiquées par les Parties visées à l'annexe I<sup>3</sup>:
  - a) Communications nationales;
  - b) Date d'achèvement du processus d'examen par des experts visé à l'article 8 du Protocole de Kyoto pour la première période d'engagement;
  - c) Rapport annuel de compilation et de comptabilisation pour les Parties visées à l'annexe B au titre du Protocole de Kyoto.
10. Clarification du libellé de la section G (art. 3, par. 7 *ter*) de l'amendement de Doha au Protocole de Kyoto, en particulier des informations à utiliser pour déterminer «le volume des émissions annuelles moyennes pour les trois premières années de la période d'engagement précédente».
11. Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto.
12. Questions relatives aux:
  - a) Paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto;
  - b) Paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto.
13. Autres questions renvoyées par les organes subsidiaires à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto.
14. Questions administratives, financières et institutionnelles:
  - a) États financiers vérifiés de l'exercice biennal 2012-2013;
  - b) Exécution du budget de l'exercice biennal 2014-2015.
15. Réunion de haut niveau:
  - a) Déclarations des Parties;
  - b) Déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs.
16. Questions diverses.
17. Conclusion des travaux de la session:
  - a) Adoption du rapport de la dixième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto;
  - b) Clôture de la session.

---

<sup>3</sup> L'expression «Partie visée à l'annexe I» est définie au paragraphe 7 de l'article premier du Protocole de Kyoto.

**B. Élection au Bureau de membres de remplacement**

(Point 2 b) de l'ordre du jour)

5. À la 1<sup>re</sup> séance, le Président a rappelé que, selon le Protocole de Kyoto, tout membre du Bureau représentant une Partie à la Convention qui, à ce moment-là, n'est pas partie au Protocole de Kyoto, est remplacé par un nouveau membre élu par les Parties au Protocole et parmi celles-ci.

6. Le Président a proposé de revenir à ce point subsidiaire de l'ordre du jour ultérieurement durant la session, une fois que des consultations auraient été menées et que les candidatures restant à présenter auraient été reçues. Il a rappelé aux Parties que la limite fixée pour la présentation des candidatures était le 5 décembre 2014, à 20 heures.

(À compléter)

**C. Organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires**

(Point 2 c) de l'ordre du jour)

7. À la 1<sup>re</sup> séance, le Président a appelé l'attention de la CMP sur les annotations à l'ordre du jour provisoire<sup>4</sup>. Il a fait observer que les organes subsidiaires se réuniraient afin d'élaborer, avant la clôture de la session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) le 6 décembre, et avant le lancement du processus d'évaluation multilatérale par l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) le même jour, des projets de décision et de conclusions qui seraient soumis à la CMP pour examen. Il a noté également que, vu les contraintes de gestion du temps pesant sur la session de la CMP, il ne serait pas possible de prolonger les sessions des organes subsidiaires. Le Président a fait savoir à la CMP que le premier processus d'évaluation multilatérale susmentionné que le SBI devait lancer le 6 décembre se poursuivrait jusqu'au 8 décembre.

8. Sur proposition du Président, la CMP a décidé de renvoyer les points ci-après aux organes subsidiaires:

*Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique*

Point 10 Clarification du libellé de la section G (art. 3, par. 7 *ter*) de l'amendement de Doha au Protocole de Kyoto, en particulier des informations à utiliser pour déterminer «le volume des émissions annuelles moyennes pour les trois premières années de la période d'engagement précédente»

Point 12 a) Questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto

Point 12 b) Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto

*Organe subsidiaire de mise en œuvre*

Point 7 b) Deuxième examen du Fonds pour l'adaptation

Point 9 Notification et examen des informations communiquées par les Parties visées à l'annexe I

Point 11 Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto

Point 12 a) Questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto

---

<sup>4</sup> FCCC/KP/CMP/2014/1.

Point 12 b) Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto

Point 14 Questions administratives, financières et institutionnelles

9. La CMP a été informée que le SBSTA et le SBI examineraient chacun des aspects différents des points subsidiaires 12 a) et 12 b) de l'ordre du jour.

10. S'agissant du point 15 de l'ordre du jour, intitulé «Réunion de haut niveau», le Président a informé les participants que les dispositions applicables suivraient l'approche décrite à la séance d'ouverture de la Conférence des Parties<sup>5</sup>.

11. Le Président a rappelé aux Parties son approche en matière de gestion du temps de réunion, telle qu'exposée à la 1<sup>re</sup> séance de la COP<sup>6</sup>, et leur a rappelé également que, avec les mesures annoncées en place, la CMP pourrait se pencher sur les résultats de ses travaux le 12 décembre.

12. La CMP est convenue de poursuivre ses travaux sur la base des propositions faites par le Président.

13. À la 2<sup>e</sup> séance commune de la Conférence des Parties et de la CMP, le 1<sup>er</sup> décembre, des déclarations de portée générale ont été prononcées par les représentants de l'État plurinational de Bolivie (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), de l'Australie (au nom du Groupe composite), de l'Union européenne (au nom de l'Union européenne et de ses 28 États membres), du Mexique (au nom du Groupe pour l'intégrité de l'environnement), de Nauru (au nom de l'Alliance des petits États insulaires), du Soudan (au nom du Groupe des États d'Afrique), du Nicaragua (au nom des pays en développement animés du même esprit) et du Népal (au nom des pays les moins avancés).

14. Des déclarations ont été faites par les représentants de deux collectifs d'observateurs (femmes et égalité des sexes, et jeunesse).

15. À la reprise de la 2<sup>e</sup> séance commune de la Conférence des Parties et de la CMP, des déclarations de portée générale ont été faites par les représentants de l'Afrique du Sud (au nom de l'Afrique du Sud, du Brésil, de la Chine et de l'Inde), de la République bolivarienne du Venezuela (au nom de l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique - Traité commercial entre les peuples), de l'Arabie saoudite (au nom du Groupe des États arabes), du Pakistan (au nom des pays en développement animés du même esprit), du Panama (au nom de la Coalition des pays à forêts tropicales humides), du Chili (au nom de l'Association indépendante pour l'Amérique latine et les Caraïbes) et du Belize (au nom du Système d'intégration de l'Amérique centrale).

16. Des déclarations ont été faites par les représentants de quatre collectifs d'observateurs (environnement, peuples autochtones, administrations locales et autorités municipales, et syndicats).

(À compléter)

## **D. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs**

(Point 2 d) de l'ordre du jour)

(À compléter)

<sup>5</sup> Voir document FCCC/CP/2014/L.3, par. 16.

<sup>6</sup> Voir document FCCC/CP/2014/L.3, par. 19.

**E. État de la ratification de l'amendement de Doha au Protocole de Kyoto**

(Point 2 e) de l'ordre du jour)

17. À sa 3<sup>e</sup> séance, le 3 décembre, la CMP a examiné le rapport de situation sur les instruments d'acceptation reçus par le Dépositaire en ce qui concerne l'amendement de Doha au Protocole de Kyoto, document présenté par la Secrétaire exécutive.

18. La Secrétaire exécutive a rappelé que, le 8 décembre 2012, à sa huitième session, la CMP avait, conformément aux articles 20 et 21 du Protocole de Kyoto, adopté l'amendement de Doha au Protocole de Kyoto<sup>7</sup>. Elle a souligné que, compte tenu du nombre actuel de Parties au Protocole de Kyoto (192), 144 instruments d'acceptation étaient requis pour que l'amendement de Doha entre en vigueur. Elle a fait observer que, au 2 décembre 2014, le Dépositaire avait reçu les instruments d'acceptation de l'amendement de Doha de 19 Parties. Elle a engagé vivement toutes les Parties à accélérer leurs procédures internes en vue de ratifier l'amendement de Doha et à déposer dès que possible leurs instruments d'acceptation auprès du Dépositaire.

19. Les représentants de deux Parties ont fait des déclarations.

20. Le Président a également engagé vivement les Parties à accélérer le dépôt de leurs instruments d'acceptation eu égard à l'amendement de Doha et à les déposer aussi tôt que possible auprès du Dépositaire. Sur proposition du Président, la CMP est convenue qu'elle examinerait les conclusions établies par le Président au sujet de la ratification de l'amendement de Doha.

(À compléter)

**III. Rapports des organes subsidiaires**

(Point 3 de l'ordre du jour)

**A. Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique**

(Point 3 a) de l'ordre du jour)

(À compléter)

**B. Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre**

(Point 3 b) de l'ordre du jour)

(À compléter)

**IV. Questions relatives au mécanisme pour un développement propre**

(Point 4 de l'ordre du jour)

21. À la 3<sup>e</sup> séance, le Président s'est référé au document FCCC/KP/CMP/2014/5 contenant le rapport annuel du Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre, portant sur ses activités au cours de la période allant du 5 octobre 2013 au 30 septembre 2014.

---

<sup>7</sup> Décision 1/CMP.8.



22. Le Président du Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre, M. Hugh Sealy (Grenade), a rendu compte à la CMP de l'état d'avancement des travaux du Conseil exécutif. Il a appelé l'attention sur les recommandations formulées par le Conseil à l'intention de la CMP. Le Président de la CMP a remercié tous les membres du Conseil pour leurs efforts et a salué les résultats obtenus au cours de l'année écoulée.

23. Les représentants de deux Parties ont pris la parole. Une déclaration a été faite également par un représentant de la Banque mondiale.

24. Sur proposition du Président, la CMP a mis en place un groupe de contact sur la question, coprésidé par M. Jeffery Spooner (Jamaïque) et M. Marko Berglund (Finlande).

(À compléter)

## **V. Questions relatives à l'application conjointe**

(Point 5 de l'ordre du jour)

25. À la 3<sup>e</sup> séance, le Président s'est référé au document FCCC/KP/CMP/2014/4 contenant le rapport annuel du Comité de supervision de l'application conjointe, détaillant les activités du Comité pendant la période allant du 24 septembre 2013 au 17 septembre 2014.

26. Le Président du Comité de supervision de l'application conjointe, M. Piotr Dombrowicki (Pologne), a rendu compte de l'état d'avancement des travaux du Comité de supervision. Il a appelé l'attention sur les recommandations du Comité devant être examinées par la CMP. Le Président de la CMP a remercié tous les membres et membres suppléants du Comité de supervision pour leurs efforts tout au long de l'année écoulée.

27. Sur proposition du Président, la CMP a mis en place un groupe de contact sur la question, coprésidé par M. Yaw Osafo (Ghana) et M. Dimitar Nikov (France).

(À compléter)

## **VI. Rapport du Comité de contrôle du respect des dispositions**

(Point 6 de l'ordre du jour)

28. À la 3<sup>e</sup> séance, le Président s'est référé au document FCCC/KP/CMP/2014/2 contenant le neuvième rapport annuel du Comité de contrôle du respect des dispositions à la CMP, détaillant les activités du Comité au cours de la période allant du 19 septembre 2013 au 5 septembre 2014.

29. Le Coprésident de la plénière du Comité de contrôle du respect des dispositions, M. Delano Verwey (Pays-Bas), a présenté dans les grandes lignes le rapport annuel à la CMP. Le Président de la CMP a remercié tous les membres du Comité pour leurs efforts au cours de l'année écoulée.

30. Sur proposition du Président, la CMP a pris note du rapport du Comité, elle a remercié les Parties qui avaient versé des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires en vue de soutenir les travaux du Comité durant l'exercice biennal 2014-2015, et elle a pris note de la demande faite par le Comité à la CMP de se pencher sur la question des privilèges et immunités.

(À compléter)

## **VII. Fonds pour l'adaptation**

(Point 7 de l'ordre du jour)

### **A. Rapport du Conseil du Fonds pour l'adaptation**

(Point 7 a) de l'ordre du jour)

31. À la 3<sup>e</sup> séance, le Président s'est référé au document FCCC/KP/CMP/2014/6 contenant le rapport annuel du Conseil du Fonds pour l'adaptation, détaillant les activités du Conseil au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> août 2013 au 31 juillet 2014.

32. À l'invitation du Président, le Président du Conseil du Fonds pour l'adaptation, M. Mamadou Honadia (Burkina Faso), a présenté à la CMP un rapport dans lequel le Président du Conseil du Fonds pour l'adaptation soulignait les résultats obtenus au cours de la dernière période considérée. Le Président de la CMP a remercié tous les membres et membres suppléants du Conseil du Fonds pour l'adaptation pour leurs efforts.

33. Les représentants de deux Parties ont fait des déclarations.

34. Sur proposition du Président, la CMP a mis en place un groupe de contact sur la question, coprésidé par M<sup>me</sup> Suzanty Sitorus (Indonésie) et M<sup>me</sup> Ana Fornells de Frutos (Espagne).

(À compléter)

### **B. Deuxième examen du Fonds pour l'adaptation**

(Point 7 b) de l'ordre du jour)

35. À sa 1<sup>re</sup> séance, la CMP a décidé de renvoyer ce point subsidiaire de l'ordre du jour au SBI, pour examen.

(À compléter)

## **VIII. Rapport sur la table ronde ministérielle de haut niveau sur le renforcement du niveau d'ambition des engagements au titre du Protocole de Kyoto**

(Point 8 de l'ordre du jour)

36. À la 3<sup>e</sup> séance, le Président s'est référé au document FCCC/KP/CMP/2014/3 contenant le rapport<sup>8</sup> sur la table ronde ministérielle de haut niveau sur le renforcement du niveau d'ambition des engagements au titre du Protocole de Kyoto, tenue le 5 juin 2014.

37. Le Président a souligné qu'il fallait accélérer l'entrée en vigueur de l'amendement de Doha et a fait observer qu'il était important que les Parties visées à l'annexe I ayant des engagements pour la deuxième période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto se montrent ambitieuses dans leurs objectifs de réduction des émissions.

38. Des déclarations ont été faites par les représentants de l'État plurinational de Bolivie (au nom du Groupe des 77 et de la Chine) et de l'Union européenne (au nom de l'Union européenne et de ses 28 États membres). Les représentants de neuf Parties ont fait des déclarations.

---

<sup>8</sup> Établi en application des dispositions du paragraphe 10 de la décision 1/CMP.8.

39. Des déclarations ont été faites également par les représentants de deux collectifs d'observateurs.

40. Compte tenu des déclarations, la CMP a souscrit à la proposition du Président tendant à ce qu'il consulte les Parties de façon informelle sur la voie à suivre, puis rende compte à la CMP des consultations menées.

(À compléter)

## **IX. Notification et examen des informations communiquées par les Parties visées à l'annexe I**

(Point 9 de l'ordre du jour)

41. À sa 1<sup>re</sup> séance, la CMP a décidé de renvoyer ce point de l'ordre du jour au SBI, pour examen.

(À compléter)

### **A. Communications nationales**

(Point 9 a) de l'ordre du jour)

(À compléter)

### **B. Date d'achèvement du processus d'examen par des experts visé à l'article 8 du Protocole de Kyoto pour la première période d'engagement**

(Point 9 b) de l'ordre du jour)

(À compléter)

### **C. Rapport annuel de compilation et de comptabilisation pour les Parties visées à l'annexe B au titre du Protocole de Kyoto**

(Point 9 c) de l'ordre du jour)

(À compléter)

## **X. Clarification du libellé de la section G (art. 3, par. 7 *ter*) de l'amendement de Doha au Protocole de Kyoto, en particulier des informations à utiliser pour déterminer «le volume des émissions annuelles moyennes pour les trois premières années de la période d'engagement précédente»**

(Point 10 de l'ordre du jour)

42. À sa 1<sup>re</sup> séance, la CMP a décidé de renvoyer ce point de l'ordre du jour au SBSTA, pour examen.

(À compléter)

## **XI. Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto**

(Point 11 de l'ordre du jour)

43. À sa 1<sup>re</sup> séance, la CMP a décidé de renvoyer ce point de l'ordre du jour au SBI, pour examen.

(À compléter)

## **XII. Questions relatives aux:**

(Point 12 de l'ordre du jour)

(À compléter)

### **A. Paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto**

(Point 12 a) de l'ordre du jour)

44. À sa 1<sup>re</sup> séance, la CMP a décidé de renvoyer ce point subsidiaire de l'ordre du jour au SBSTA et au SBI, pour examen.

(À compléter)

### **B. Paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto**

(Point 12 b) de l'ordre du jour)

45. À sa 1<sup>re</sup> séance, la CMP a décidé de renvoyer ce point subsidiaire de l'ordre du jour au SBSTA et au SBI, pour examen.

(À compléter)

## **XIII. Autres questions renvoyées par les organes subsidiaires à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto**

(Point 13 de l'ordre du jour)

(À compléter)

## **XIV. Questions administratives, financières et institutionnelles**

(Point 14 de l'ordre du jour)

46. À sa 1<sup>re</sup> séance, la CMP a décidé de renvoyer ce point de l'ordre du jour au SBI, pour examen.

(À compléter)

### **A. États financiers vérifiés de l'exercice biennal 2012-2013**

(Point 14 a) de l'ordre du jour)

(À compléter)

**B. Exécution du budget de l'exercice biennal 2014-2015**

(Point 14 b) de l'ordre du jour)

(À compléter)

**XV. Réunion de haut niveau**

(Point 15 de l'ordre du jour)

47. À la cérémonie d'ouverture de la réunion de haut niveau ont assisté le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Ban Ki-moon, le Président de l'Assemblée générale des Nations Unies, M. Sam Kutesa, le Président de la vingtième session de la Conférence des Parties et de la dixième session de la CMP, M. Pulgar-Vidal, la Présidente du Conseil des Ministres du Pérou, M<sup>me</sup> Ana Jara Velásquez, la Secrétaire exécutive de la Convention, M<sup>me</sup> Christiana Figueres, et d'autres dignitaires.

(À compléter)

**A. Déclarations des Parties**

(Point 15 a) de l'ordre du jour)

(À compléter)

**B. Déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs**

(Point 15 b) de l'ordre du jour)

(À compléter)

**XVI. Questions diverses**

(Point 16 de l'ordre du jour)

48. À la 3<sup>e</sup> séance, le Président s'est saisi de ce point de l'ordre du jour. Aucune Partie n'a soulevé de question au titre de ce point.

(À compléter)

**XVII. Conclusion des travaux de la session**

(Point 17 de l'ordre du jour)

**A. Adoption du rapport de la dixième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto**

(Point 17 a) de l'ordre du jour)

(À compléter)

**B. Clôture de la session**

(Point 17 b) de l'ordre du jour)

(À compléter)

**Annexes**

(À compléter)

---